



## **Communiqué de presse du secteur culturel suisse du 10 juillet 2020** sur sa réponse à la consultation sur le projet de loi Covid 19

**Dans un effort extraordinaire, la Task Force Culture inter-associations a préparé une déclaration pour le secteur culturel suisse et l'a soumise à la Chancellerie fédérale. 84 associations et fondations culturelles l'ont signé. Ainsi, dans un court délai de consultation de 3 semaines, le secteur culturel suisse, sévèrement touché, a réussi à envoyer un signal fort et unanime.**

**Déclaration du secteur culturel : <http://www.taskforceculture.ch>**

### **Les déclarations les plus importantes :**

- Nous soutenons fermement le projet du Conseil fédéral : sans un soutien continu aux travailleurs culturels et à leurs structures, il existe une menace de coupure nette dans tous les domaines du secteur culturel.
- Le secteur culturel ne veut pas de traitement spécial, mais constitue un cas particulier parmi les secteurs économiques pertinents pour le système.
- Le secteur culturel est plus vaste et plus diversifié qu'on ne le croit généralement.
- Les mesures de soutien doivent être poursuivies, mais simplifiées et adaptées aux réalités du secteur.
- Un retour au cadre financier initialement prévu est indispensable.

### **Voici un bref résumé des principaux arguments :**

- 1. la culture comme cas particulier :** on ne peut pas s'attendre à ce que les activités culturelles normales se poursuivent reprennent d'ici fin 2020, voir au-delà. Les entreprises et les travailleurs culturels souffrent de graves déficits. Ils ne peuvent pas changer cela, même en déployant les plus grands efforts : en cas de pandémie, les événements culturels représentent un risque beaucoup plus important que d'habitude et ne restent possibles que dans une mesure très limitée, voire pas du tout. Les conditions imposées aux organisateurs ne permettent guère d'organiser des événements économiquement autonomes. Le public est déjà hésitant au moment de la réservation, que ce soit pour des raisons de santé ou d'incertitude quant à la tenue effective de l'événement.

**2. la culture comme facteur économique** : en Suisse, il existe environ 65 000 entreprises culturelles qui emploient au total quelque 224 000 personnes. Avec 5 %, la part des employés dans les industries culturelles et créatives est comparable à celle de l'industrie du tourisme (4,8 %). Plus de 90 % du secteur culturel est constitué de micro-entreprises de moins de 10 employés, avec des marges bénéficiaires souvent faibles. Sur les quelque 65 000 entreprises, environ la moitié sont organisées sous forme d'entités juridiques, le plus souvent des sociétés à responsabilité limitée ou des associations. Ces quelque 32 500 micro-entreprises sont à leur tour gérées par les propriétaires ou les employeurs (par 1,7 personne en moyenne). Les licenciements collectifs, comme dans d'autres secteurs, ne sont donc pratiquement jamais évoqués. Mais de nombreuses fermetures et faillites ne peuvent être évitées qu'avec un soutien ciblé.

**3. la culture, c'est beaucoup de gens** : outre les artistes créatifs, les producteurs et les organisateurs, de nombreuses autres professions dépendent d'une industrie culturelle qui fonctionne, comme les techniciens de l'éclairage et du son, les graphistes, les concepteurs d'expositions, les concepteurs de sites web, etc. Sans un secteur culturel qui fonctionne, leurs revenus seront également perdus.

**4. les associations culturelles amateurs** : selon la statistique culturelle fédérale de 2019, environ 28 % de la population suisse est active dans des associations culturelles. Les activités des associations culturelles amateurs sont donc d'une importance fondamentale pour la participation culturelle de la population. La situation actuelle menace également leur existence même. Pour eux, les revenus des événements organisés sont essentiels.

**5. la culture est faiblement rémunérée** : dans son document d'analyse de 2018, la Conférence suisse de l'action sociale SKOS affirme que les indépendants sont particulièrement touchés par les crises comme celle que nous traversons actuellement, surtout celles du secteur des bas salaires. Cela inclut de nombreux travailleurs culturels et leurs structures (voir point 4.).

**6. la culture a besoin de mesures simplifiées et réalistes** : l'exclusion de certains acteurs culturels des mesures n'est pas compréhensible. Les éditeurs, librairies, galeries, labels de musique ou écoles d'art ou les enseignants qui enseignent les compétences artistiques doivent également avoir accès aux mesures. Il est également absurde d'exclure de l'aide les free-lances qui travaillent comme salariés d'un emploi de courte durée à un emploi de courte durée. Ces lacunes doivent être comblées dans la mise en œuvre des mesures - pour préserver la diversité culturelle. L'ensemble du secteur culturel est également touché par la crise de COVID et doit donc être traité de la même manière en termes de mesures de soutien. C'est le cas, qu'il s'agisse d'acteurs à but lucratif ou non. En outre, les mesures doivent être mieux coordonnées et simplifiées.

## **Des mesures simplifiées, basées sur la réalité - qu'est-ce que cela signifie ?**

- **Simplification** de l'enregistrement et du calcul des mesures de soutien
- **Implication** des associations culturelles dans le développement de modèles de soutien plus simples et plus réalistes
- **Communication** transparente et proactive des bureaux fédéraux responsables aux associations culturelles
- Respect des **droits procéduraux** garantis par la Constitution (recours)
- **Indemnités** : renonciation à la distinction absurde entre les entreprises à but lucratif et non lucratif dans le secteur culturel (la plupart des entreprises culturelles ne couvrent leurs frais que dans le meilleur des cas)
- **Allocation pour perte de gain Corona** : il devrait être possible de travailler dans des cas isolés sans perdre l'intégralité du droit à l'aide. L'objectif est d'éviter que les personnes concernées ne deviennent des cas sociaux - ce qui coûterait beaucoup plus cher à la collectivité.
- **Aide d'urgence pour les travailleurs culturels** : Simplification des modèles de facturation et de demande et financement adéquat.
- **Assurance-chômage** : une période cadre plus longue de quatre ans est nécessaire pour tous les free-lances qui ont été touchés par les conséquences de la pandémie de COVID 19. La même prestation doit s'appliquer par rapport à la période de cotisation : 12 ou 18 mois de cotisations sur une période de 4 ans.

## **Pour ces raisons, le secteur culturel suisse soutient le projet du Conseil fédéral et s'en félicite tout particulièrement :**

- La poursuite du soutien financier aux travailleurs et aux entreprises culturels, sans lequel le secteur culturel s'effondrerait effectivement (article 7).
- La poursuite des indemnités Corona, idéalement sous une forme qui préserve l'existence du secteur (article 9).
- Soutien aux propriétaires d'entreprises culturelles et aux salariés en position d'employeur (art. 10).

## **Un soutien judicieux au secteur culturel nécessite davantage de ressources financières :**

Le train de mesures prévu par le Conseil fédéral dans le domaine de la culture s'élevait à l'origine à 1,5 milliard de francs pour six mois. Dans un premier temps, ce montant a été porté à 280 millions de francs suisses pour une période de deux mois, qui a ensuite été étendue à six mois dans une deuxième étape. Même si le montant de 1,5 milliard de francs suisses nécessaire pour six mois était une extrapolation, il est maintenant clair qu'un cinquième de cette somme ne suffira pas à sauver le secteur culturel suisse.

Un calcul global plus détaillé des besoins financiers pour le secteur culturel sera soumis par la Task Force Culture d'ici la fin juillet 2020 (et un second communiqué de presse sera publié à ce sujet).

En outre, une planification prévoyante des projets et des mesures de relance économique est nécessaire pour déclencher la revitalisation du secteur culturel.

### **Contact pour les questions :**

David Michaud, SONART, [david.michaud@sonart.swiss](mailto:david.michaud@sonart.swiss), 031 511 52 71

Sandra Künzi, t. Theaterschaffende Schweiz, [sandra.kuenzi@tpunkt.ch](mailto:sandra.kuenzi@tpunkt.ch), 076 338 23 43

Christoph Trummer, SONART, [christoph.trummer@sonart.swiss](mailto:christoph.trummer@sonart.swiss), 078 737 01 73

### **Pour la Task Force Culture**

Olivier Babel, LIVRESUISSE - Stefan Breitenmoser, SMPA - David Burger, Music Managers Forum Suisse - Regine Helbling, visarte - Liliana Heldner, Danse Suisse - Sandra Künzi, t. Theaterschaffende Schweiz - Marlon McNeill, IndieSuisse - Alex Meszmer, Suisseculture - Jonatan Niedrig, PETZI - Nicole Pfister Fetz, A\*dS - Rosmarie Quadranti, cultura - Nina Rindlisbacher, Schweizer Musikrat - Beat Santschi, SMV - Christoph Trummer, Sonart

Les mesures prises pour contrer les conséquences économiques du COVID-19, qu'elles soient spécifiques à la culture ou macroéconomiques, s'accompagnent de questions d'application nombreuses et complexes, qui préoccupent beaucoup les artistes créateurs-trices, les entreprises culturelles et les associations culturelles depuis mars 2020. La Taskforce Culture (à l'origine Taskforce „Corona Measures Culture) a été créée après la première audition des associations culturelles par l'Office fédéral de la culture (OFC) le 12 mars 2020, pour tenter de répondre à ces questions. [www.taskforceculture.ch](http://www.taskforceculture.ch)